

SCEA Bellard Crochet

Titre de la mission/de la problématique

Trouver une solution économe pour la déconstruction de serres horticoles et la réhabilitation des friches associées

Présentation de la structure et de son domaine d'activité

Que fait votre entreprise ?

Où est implantée votre entreprise ?

Quels sont vos perspectives d'avenir (technologies, marché, etc.) ?

Quelle démarche mettez-vous en place pour atteindre ces objectifs ? (introduction à la problématique)

1. La SCEA Bellard Crochet esst une entreprise horticole basée à Sainte-Gemmes-sur-Loire, cette commune fait partie de la ZAP (Zone Agricole Protégée) du Pays d'Angers. Nous produisons de la plante fleurie annuelle et bisannuelle ainsi que de la plante de diiversification. Nous exploitons une surface de 75 000 m²
 2. L'entreprise familiale a été créée dans les années 1960. Les serres ont été construites au fur et à mesure des années. Aujourd'hui le problème et que certaines serres sont devenues obsolètes.
-

Problème rencontré par l'entreprise et objectifs de la mission

Quel problème rencontrez-vous dans votre démarche ?

Quels sont les objectifs à remplir pour résoudre votre problème ?

Sous quelle forme devra se présenter la réponse finale du solutionneur ?

1. Aujourd'hui la difficulté principale est la suivante : le coût de déconstruction de serres horticoles est disproportionné pour les entreprises qui font face à parc de serres vieillissantes et obsolètes dans leur fonctionnalité.
 2. Deux champs possibles, soit le démontage pour la revente en occasion ou la réutilisation sur un autre site (lorsque la serre peut être utilisée dans des productions identifiées), soit la déconstruction totale.
 3. Aujourd'hui, il est moins couteux de laisser sur place la serre, que de procéder à son enlèvement par une entreprise. Parfois, il est aussi fait appel à des « bonnes volontés » bénévoles pour ce genre de travaux, mais la sécurisation des chantiers et le nettoyage
-

final ne sont pas toujours faits correctement.

4. Le solutionneur doit être en mesure d'apporter des solutions techniques en cohérence avec la réglementation (notamment dans la gestion du chantier et des déchets)
 5. La solution devra être formalisé par une procédure, prendre en compte la sécurisation du chantier, une certaine économie circulaire
 6. Les points primordiaux de la solution sont :
 - Site rendu propre et apte à la remise en production horticole ou maraichère immédiate à la livraison du chantier
 - Un coût réduit au m²
 - Privilégiant des opérateurs professionnels locaux
-

Modalités de la collaboration (facultatif)

Quelles ressources (humaines ou matérielles) seront mises à disposition du solutionneur durant le projet ?

1. Ressources humaines : Emmanuel CROCHET, avec appui de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.
 2. Ressources matérielles : « terrain de jeu » avec 5000 m² de serres horticoles à déconstruire en propriété de l'entreprise.
-

Perspectives en cas de succès

L'entreprise donnera quelles suites au projet livré par le solutionneur ?

Y-aura t-il une collaboration étendue entre l'entreprise et le solutionneur ?

1. L'entreprise s'engage à faire appel au solutionneur si les conditions suivantes sont réunies dans la solution proposée:
 - Coût réduit au m², incluant un circuit de valorisation fiabilité des matériaux issu de la déconstruction des serres
 - Livraison du site, après chantier, sans aucun gravat ou déchet sur place
 - Sécurisation du chantier pendant la réalisation
 - Opérateur don't l'entreprise est sur le territoire
 2. Si la collaboration est fructueuse, l'entreprise se fera tremplin pour poursuivre les travaux de déconstructions des serres horticoles sur la ZAP de Sainte Gemmes-Les Ponts de Cé dans le cadre d'un collectif d'entreprise professionnelle horticole de la zone
-